

Passage aux 1607h

= **8** jours de **congés supprimés**

pour **TOUS** les agents

Aubervilliers, le 27 Septembre 2021



Alors que de nombreuses municipalités font bloc (exemple Bonneuil-sur-Marne) pour ne pas appliquer les 1607h dans leur collectivité, la Ville d'Aubervilliers a choisi de suivre les directives du gouvernement.

En application de la loi de transformation de la Fonction Publique de 2019, il est prévu de faire passer le temps de travail des agents actuellement de 1548h à 1607h à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il s'agit d'une **dégradation des conditions de travail**.
On vous dit **pourquoi** :

TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER MOINS

L'application stricte de cette loi met fin aux régimes dérogatoires (congés exceptionnels), remet en cause la libre administration des collectivités et aligne encore une fois par le bas le droit des agents.

Elle a pour conséquence une **augmentation du temps de travail** (perte de 8 jours de congés) sans augmentation de la rémunération. En d'autres termes, travailler plus pour gagner moins!

Et ce seront encore **les agents les plus précaires qui en pâtiront** puisque leur perte de salaire sera proportionnellement plus significative.

De plus ce discours disant que la durée annuelle effective de temps de travail est inférieur dans les collectivités occulte les situations inverses, celles des agents qui travaillent bien au-delà des 1607h ou dont l'organisation de la semaine est atypique.

Cette réforme revient aussi à termes, et comme c'était la promesse du candidat Macron, à **supprimer des postes dans la fonction publique**, ce qui revient à dégrader encore un peu plus le service rendu aux usagers.

LES AGENTS PERDANTS DANS TOUS LES CAS

Dans un questionnaire, la collectivité prétend prendre en compte l'avis des agents pour appliquer cette réforme. Toutefois, le questionnaire est orienté de manière à ce que les agents acceptent l'augmentation du temps de travail sans compensations.

En effet, la collectivité souligne que pour un temps de travail de 36h par semaine, les agents de la ville bénéficient de 8 jours de congés jugés illégaux : 3 jours de congés annuels, 4 jours mobiles et la journée de solidarité.

Le projet est donc de supprimer ces 8 jours et de proposer une journée plus longue contre des RTT. Il ne s'agit donc pas d'une compensation, puisque les RTT (supprimés ou réduits en cas d'arrêt maladie) ne compensent que les heures supplémentaires travaillées au-delà des 35h et **pas les jours de congés perdus !**

La collectivité envisage de supprimer dans le même temps, les congés acquis au titre de la médaille ainsi que ceux acquis au titre de la retraite (les trois mois de congés supplémentaires avant la retraite).

EGALITE ? ... DANS LA PRECARITE

Ce passage aux 1607h serait fait au nom de l'égalité vis-à-vis de celles et ceux qui y sont déjà. Ces foutaises sans cesse rabâchées ne font plus illusion. Chaque fois que les conditions de travail d'une partie des employés sont dégradées, elles entraînent *de facto* des dégradations pour toutes et tous. Cette loi est une adaptation au secteur public des ordonnances Macron contre le Code du Travail dans le privé. Ce n'est pas en opposant Public / Privé, ni en opposant les salariés que chacun **pourra accroître ses conditions de survie**, mais de **lutter tous ensemble pour des améliorations communes**.

Face à tous ces risques pour les conditions de travail des agents et la qualité de service public rendu, il est nécessaire de se mobiliser.

Aussi, afin de décrypter la loi, connaître les marges de manœuvre de la collectivité et les possibles qui s'offrent aux agents, nous vous convions à une réunion débat et d'information portée par l'intersyndicale SUD-CGT-CFDT-FO dans le cadre de Heures Mensuelles d'Informations le :

Mardi 12 octobre à l'Espace Renaudie

30 rue Lopez et Jules Martin

De 9h00 à 12h00

OU

De 12h00 à 15h00

Mobilisons-nous

SOYONS NOMBREUX A FAIRE ENTENDRE NOTRE VOIX !!

